

UFF ALLOCATION OPTIMUM

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 juin 2020

Myria Asset Management
GROUPE Uff

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion...	4
Autres informations.....	10
Rapport d'activité de l'OPCVM maître « UFF ALLOCATION OPTIMUM ».....	11
Rapport certifié du commissaire aux comptes	18

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Evolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 30 juin 2020**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 420 000 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France

Commissaire aux comptes : KPMG Audit, représenté par Isabelle GOALEC

Tour Egho - 2 avenue Gambetta - CS60055 - 92066 Paris La Défense - France

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : Oui

CODE ISIN :

- FR0013319142 UFF ALLOCATION OPTIMUM M
- FR0013319126 UFF ALLOCATION OPTIMUM A

CLASSIFICATION : Le FCP est classé dans la catégorie suivante : néant

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP a pour objectif d'obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance nette de frais de gestion supérieure à EONIA +3,20% pour la part M et à EONIA +2% pour la part A, en investissant de manière discrétionnaire dans des OPC. Le FCP sera également géré avec un objectif de volatilité annuelle inférieure ou égale à 5% dans des conditions normales de gestion sur la durée de placement recommandée. Le FCP pourra investir jusqu'à 110% de ses actifs en OPC avec une exposition prépondérante aux stratégies obligataires, monétaires et de performance absolue.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence, auquel le porteur pourra constater à posteriori la performance de son investissement, est l'EONIA +3,20% (Euro Overnight Index Average) pour la part M et l'EONIA +2% pour la part A. L'EONIA correspond à la moyenne des taux interbancaires au jour le jour transmis à la Banque Centrale Européenne selon une moyenne pondérée par les volumes du taux des transactions effectuées par les banques de la zone euro. Cet indice est administré par European Money Markets Institute (EMMI) et est disponible sur le site : www.emmi-benchmarks.eu

A la date de mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

L'atteinte de l'objectif de gestion reposera sur une allocation discrétionnaire d'OPC issus du processus de sélection de la société de gestion entre les différentes classes d'actifs des fonds sous-jacents qui composent le fonds. La recherche de l'alpha est principalement fondée sur la capacité des gérants à :

- d'une part, sélectionner les OPC sous-jacents en fonction des résultats d'analyse des critères quantitatifs (encours, historique du sous-jacent, consistance des performances...) et qualitatifs (moyens et résultats des gestionnaires analysés...),
- d'autre part, construire le portefeuille en attribuant les poids appropriés à chacun des supports sélectionnés. Cette construction de portefeuille s'appuie sur une optimisation simple visant à maximiser le rendement espéré sous contrainte de volatilité estimée.
- enfin, procéder ou non, selon le choix du gérant, à la couverture tactique du portefeuille des différents risques de marchés (actions / taux). Cette couverture sera réalisée par l'utilisation

d'instruments financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étrangers et/ou de gré à gré).

Le processus de gestion s'appuie en complément sur les anticipations et les opportunités de marchés identifiées par le gérant. Ce dernier sélectionne plusieurs classes d'actifs, zones géographiques, secteurs ou styles de gestion et détermine, de manière discrétionnaire, la pondération qu'il souhaite pour chaque style.

Les investissements seront réalisés majoritairement en OPC qui appartiennent aux catégories suivantes: actions, obligations, performance absolue et monétaire. Dans ce cadre, les bornes d'allocations et d'exposition discrétionnaires par type de stratégie des OPC sous-jacents du portefeuille du Fonds seront les suivantes :

Classes d'actifs des OPC sous-jacents	Allocation minimum	Allocation maximum	Exposition maximum
Stratégies directionnelles actions	0%	110%	30%
Stratégies obligataires et monétaires	0%	110%	110%
Stratégies de performance absolue	0%	110%	110%

Les titres détenus par le FCP seront libellés en euro, ainsi qu'en autres devises de pays de l'OCDE et de pays émergents non OCDE.

L'exposition maximale aux OPC investis en titres High Yield sera de 30% maximum de l'actif net.

L'exposition en cumul entre les OPC « actions » et « high Yield » ne pourra excéder 30% de l'actif net du fonds.

La couverture du risque de change sera réalisée selon une approche discrétionnaire. L'exposition du FCP au risque de change pourra cependant être égale à 100% maximum de l'actif net en fonction des anticipations du gérant.

Le Fonds sera majoritairement investi en parts et/ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement et, dans la limite de 30% de son actif, en FIA de droit français.

La gestion pourra également investir dans les OPC promus ou gérés par la société de gestion.

Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement tel qu'exprimé à la section VI « Risque Global » ci-après.

Le FCP n'investira pas directement dans des véhicules de titrisation. Néanmoins il est possible qu'il investisse dans des OPC qui en détiennent (notamment des Assets Backed Commercial Paper).

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants :

➤ **Risque de marché**

La fluctuation du cours des actions peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur liquidative du FCP. Le risque de marché est le risque d'une baisse générale du cours des actions. Le FCP peut présenter un risque actions en raison notamment de son investissement indirect en petites et moyennes capitalisations. Cependant, ce type d'investissement ne sera pas prédominant dans la gestion de ce fonds.

➤ **Risque actions**

Il s'agit du risque de baisse, des actions et/ou des indices, lié à l'investissement et/ou à l'exposition du portefeuille en actions ou à des indices. En cas de forte hausse des marchés actions, la hausse de la valeur liquidative du FCP sera moindre que celle du marché. Risque lié aux sociétés de petites et moyennes capitalisations : les investissements du FCP sont possibles sur les actions de petites

capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds pourra donc avoir le même comportement.

➤ **Risque de taux**

En raison de sa composition, le FCP peut être exposé à un risque de taux. En effet, une partie du portefeuille peut être investi en produits de taux d'intérêt. En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance pourra baisser, et par conséquent faire baisser la valeur liquidative du FCP.

Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une augmentation de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

➤ **Risque lié à l'investissement en titres spéculatifs dits de « Haut Rendement » (« High Yield »)**

Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative du Fonds.

➤ **Risque de change**

Etant donné que le FCP peut être exposé indirectement dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change. Des positions en devises découplées des actifs détenus peuvent accentuer ce risque.

➤ **Risque de crédit**

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

L'attention des investisseurs est appelée sur l'orientation de gestion de cet OPC susceptible d'investir en titres spéculatifs, ce qui peut accroître le risque de crédit.

➤ **Risque de perte en capital**

Le risque de perte en capital résulte d'une perte lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi.

➤ **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

La performance du FCP dépend à la fois des sociétés choisies par le gérant, de l'allocation d'actifs faite par ce dernier ainsi que de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les titres ou les marchés les plus performants et que l'allocation faite entre les différents marchés ne soit pas optimale. En cas de mauvaise anticipation du gérant, la valeur liquidative peut baisser.

➤ **Risque de surexposition**

Compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, le portefeuille de l'OPC pourra être en situation de surexposition sur les marchés sur lesquels intervient le gérant, la valeur liquidative du fonds peut par conséquent baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels il est exposé.

➤ **Risque de liquidité**

L'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

➤ **Risque de contrepartie**

Dans la mesure où la société de gestion peut utiliser des instruments financiers à terme et/ou de gré à gré, ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles exposent potentiellement le FCP à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

➤ **Risque de couverture**

Il existe un risque que la stratégie de couverture du portefeuille aux différents risques des marchés actions, taux et change auquel est exposé le fonds ne soit pas optimale, entraînant une baisse potentielle de la valeur liquidative du fonds.

➤ **Risque lié aux marchés des pays émergents**

Le portefeuille pourra être investi dans les pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans les pays émergents amplifie les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF

➤ **Les actifs hors dérivés intégrés**

Actions et parts d'OPC

Le portefeuille pourra être investi jusqu'à 110% de son actif net en parts ou actions :

- OPCVM de droit français
- OPCVM de droit européens
- Fonds de fonds
- FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) de droit français
- FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) de droit étrangers

La détention d'OPCVM et/ou de FIA, d'OPC indiciels cotés (ETF ou trackers) pourra atteindre 110% de l'actif net du fonds.

Le fonds pourra également détenir des OPC gérés par la société de gestion.

➤ **Les instruments dérivés**

Le FCP utilisera des instruments financiers à terme dont l'engagement en résultant peut être évalué par la méthode du calcul de l'engagement. Le FCP peut intervenir sur les marchés à terme réglementés et organisés, français et étrangers et/ou de gré à gré, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant (pour les contrats d'instruments financiers uniquement) ou conclure des contrats financiers.

Le FCP peut recourir aux instruments et contrats suivants :

- futures sur actions, taux, change, volatilité, indices ;
- options listées sur actions, taux, crédit, change, volatilité, indices ;
- swaps sur actions et indices.

De manière générale, le recours aux instruments dérivés permet notamment :

- de réaliser l'objectif de gestion, en s'exposant aux diverses classes d'actifs mentionnées dans la stratégie d'investissement,
- de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, taux et /ou devises. Cette couverture pourra cependant s'avérer imparfaite.

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir ou octroyer les garanties mentionnées à l'article L. 211-38 du code monétaire et financier conformément à la politique de risques du gestionnaire financier. Ces garanties pourront ainsi être des espèces, des instruments du marché monétaire, des obligations émises ou garanties par un membre de l'OCDE, des actions, des parts d'OPC à liquidité quotidienne, etc. Ces garanties feront l'objet de décote adaptée à chaque catégorie d'actifs conformément à la politique de risques du gestionnaire financier. Les garanties reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la réglementation en vigueur.

Le FCP pourra également recevoir en garantie, jusqu'à 100% de son actif net, des titres émis ou garantis par des États membres de l'OCDE conformément à la politique de risques du gestionnaire financier. Dans ce cadre, le FCP pourra recevoir en garantie des titres émis ou garantis par un seul État membre de l'OCDE éligible.

➤ **Liquidités**

L'OPCVM pourra détenir des liquidités à titre accessoire, notamment, pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs. Le prêt d'espèces est prohibé.

➤ **Dépôts**

L'OPCVM pourra avoir recours à des dépôts dans la gestion de l'allocation d'actif du Fonds, en complément des produits de taux d'intérêt en vue d'assurer la gestion de la trésorerie de l'OPCVM dans la limite de 20% de l'actif net. Il pourra employer jusqu'à 20% de son actif dans des dépôts placés auprès d'un même établissement de crédit.

➤ **Emprunts d'espèces**

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces via un compte ouvert auprès du dépositaire du FCP, dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts sont principalement effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

➤ **Acquisitions et cessions temporaires de titres**

Le Fonds n'a pas vocation à réaliser des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres.

➤ **Total Return Swaps (TRS)**

Le portefeuille du FCP ne comportera pas de Total Return Swaps (TRS)

CHANGEMENTS INTERVENUS

Pour le fonds maître : « UFF ALLOCATION OPTIMUM A »

08 janvier 2020 : absorption par le fonds « UFF ALLOCATION OPTIMUM A » du fonds nourricier « UFF GLOBAL MULTISTRATEGIES A »

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

Néant.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2019.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations du groupe UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2019, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous :

Effectif total sur l'année 2019 : 12, dont 6 preneurs de risque.

Rémunération brute totale versée au titre de l'année 2019 : 746 milliers d'euros, ventilée de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 502 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 243 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 668 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 77 milliers d'euros de rémunérations variables versées à 6 bénéficiaires.

Autres informations

Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans le portefeuille est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier exerce au fil de l'eau les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille selon sa propre politique d'exercice.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.myria-am.com.

L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Le niveau maximal de l'engagement de l'OPCVM ne pourra dépasser une fois son actif net.

CRITÈRES ESG

Compte tenu de la nature des stratégies d'investissements mises en œuvre par la société de gestion, à savoir la sélection de gérant dans le cadre de la multi gestion, le choix des sous-jacents utilisés n'est pas dicté ni contraint par la prise en compte de critères ESG.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Le FCP a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : la capitalisation.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

Rapport d'activité

LE RAPPORT DE GESTION DE MYRIA AM **JUILLET 2019 - JUIN 2020**

JUILLET 2019

Au cours du mois, les banquiers centraux ont plutôt décidé de se rallier à l'avis des marchés financiers et d'adopter un discours visant à combattre les conséquences du ralentissement économique en cours, dû pour partie à la guerre commerciale qui fait rage entre les États-Unis et la Chine, mais aussi au Brexit. La Banque centrale européenne a ainsi continué sa rhétorique accommodante et M. Draghi a annoncé qu'elle agirait probablement en septembre. Le Président de l'institution de Francfort a évoqué une possible baisse du taux de facilités de dépôts, un mécanisme de compensation des banques et possiblement si nécessaire, un nouveau programme d'assouplissement quantitatif, ou d'achat de titres. De son côté, la Réserve fédérale américaine, actant que les anticipations d'inflation sont au plus bas aux USA et très éloignées de sa cible, s'est résolue à baisser son taux directeur d'un quart de point pour la première fois depuis onze ans. Du côté de la Chine, le gouvernement, prenant acte du ralentissement économique provoqué par la politique protectionniste de M. Trump a mis en place un nouveau plan de relance économique et Le premier ministre a communiqué de nouvelles hypothèses de croissance pour son pays situées entre 6% et 6.2%, ce dernier chiffre étant celui de la croissance au deuxième trimestre de l'année 2019. Compte tenu de l'ensemble des mesures de soutien annoncées sur le mois, les marchés actions n'ont que faiblement progressé, pause salutaire après une hausse de près de 20% sur le premier semestre. En revanche, sur le front obligataire, les performances des emprunts d'états européens et américains ont été très fortes, et côté devises, l'euro a une nouvelle fois souffert par rapport à la devise américaine.

- Allègement du fonds high yield Obligations 5-7 (-5%)
- Achat du fonds actions Myria Concept Actions Europe (+5%)

AOÛT 2019

Malgré une forte volatilité constatée au cours du mois, les marchés ont finalement peu régressé en août. Cette valse-hésitation qui ressemble à beaucoup de bruit pour rien peut sans doute s'expliquer encore et toujours par la guerre commerciale sino-américaine dont les rebondissements ont pu, au choix, tenir en haleine les opérateurs encore présents ou, plus prosaïquement, laisser ceux qui profitaient de leurs congés d'été. Toujours est-il que l'affrontement entre les deux premières puissances mondiales a continué de plus belle. En effet, dès le début du mois, le Président américain décidait d'une nouvelle salve de tarifs douaniers sur les importations chinoises. Le 23 août, Xi Jinping annonçait en représailles des taxes sur 75 milliards de dollars d'importations américaines et Donald Trump répliquait dès l'après-midi, avec une nouvelle hausse de taxes de 5% supplémentaires. Conséquence de ces escarmouches fiscales, le dollar américain s'est envolé de 4% contre la devise chinoise au cours du mois. Pourtant, le fait que le Président chinois ait stoppé la surenchère a permis aux marchés de résorber une grande partie des pertes constatées sur les premiers jours du mois. Sur le front obligataire, l'appétit pour les emprunts d'états ne se dément pas. Ainsi au 30 août, si le taux à 10 ans allemand s'affiche à -0.70%, le taux à 30 ans américain franchit allègrement la barre des 2%, en baisse de plus de 55 points de base sur le mois. Enfin, l'échec du coup politique fomenté par Matteo Salvini en Italie, qui a débouché sur un nouveau gouvernement soutenue par une nouvelle coalition PD / M5S, a grandement rassuré les investisseurs qui ont massivement acheté les obligations de la Péninsule. Ainsi, le taux à 10 ans italien passe sous la barre des 1% et cote 0.998%.

- Pas de mouvements significatifs

SEPTEMBRE 2019

Le mois de septembre a été marqué par un rebond notable sur les actifs risqués, en grande partie dû à la confirmation de l'inflexion des politiques monétaires des banques centrales occidentales.

Ainsi, comme annoncé dès le mois de juillet, la Banque centrale européenne a divulgué un ensemble de mesures destinées à ressusciter des anticipations d'inflation proches de 0% et une croissance économique, dont le niveau anémique semble compatible avec une récession au moins technique. Par la voix de son futur ex Président, la Banque a décidé d'abaisser de 0.10% son taux de dépôt, à -0.50%, tout en exonérant les banques de cette ponction sur une grande partie de leurs réserves excédentaires. De plus, Elle met en œuvre un nouveau programme d'assouplissement quantitatif, effectif dès novembre et d'un montant de 20 milliards d'euros par mois sans limite explicite de durée. De son côté, la Réserve fédérale américaine a une nouvelle fois abaissé son taux directeur de 0.25%, ce dernier étant désormais compris entre 1.75 et 2%, aux motifs d'anticipations d'inflation bien trop basses et d'une croissance mondiale dont les prévisions ne cessent d'être revues à la baisse par le FMI notamment.

Les marchés actions se sont donc très bien comportés avec des hausses en euro de l'ordre de 3% des deux côtés de l'Atlantique voire supérieures de 4% en euro Japon. Une fois n'est pas coutume, en Europe, les actions décotées ou « Value » ont largement surperformé les actions « Croissance », phénomène inédit depuis la rentrée de septembre 2018.

Dans ce contexte, ni l'allocation ni la construction du portefeuille n'ont subi de changement majeur au cours du mois. allégement du fonds diversifié UFF Cap Défensif (-15%).

- Pas de mouvements significatifs

OCTOBRE 2019 Comme l'an passé à pareille époque, nous pouvions redouter que le mois d'octobre soit propice à des prises de bénéfices sur les marchés financiers. Il n'en a finalement rien été et nous avons pu assister à un nouveau mois de hausse sur l'ensemble des marchés actions.

Pourtant, la croissance mondiale ralentit et ce dans toutes les parties du monde. Ainsi, les derniers chiffres publiés dans certains pays de la Zone euro ne sont pas bons. Outre-Atlantique, là encore, la croissance commence à faiblir, et même si l'on reste autour du potentiel pour l'année 2019, les prévisions pour l'année prochaine sont moins euphoriques. La croissance économique des États-Unis pourrait même passer sous son potentiel, du fait des tensions commerciales toujours très vives avec la Chine.

Néanmoins, les marchés ont été soutenus par l'action des banquiers centraux qui régissent de main de maître les anticipations des investisseurs. La dernière réunion de la Réserve fédérale américaine a donné lieu à un changement de discours de l'Institution. En effet, Jerome Powell, après avoir baissé une troisième fois son taux directeur cette année (entre 1.50% et 1.75%) a déclaré que ce niveau était probablement adéquat compte tenu de l'état de l'économie américaine et mondiale. En Europe, Mario Draghi a tiré sa révérence et a passé le flambeau à Christine Lagarde, non sans avoir au préalable remis au goût du jour des nouvelles mesures d'assouplissement quantitatif.

Le fonds reste en mode risk-on. Suite au rebalancement à la fin du mois, les obligations "High Yield" ont été réduites (de 25% à 10%) en faveur de la poche actions (de 5% à 20%).

- Allégement du fonds obligataire Schelcher Prince Obligations 2-3 de 20% à 5%
- Allégement du fonds "high yield" Obligations 5-7 de 10% à 5%
- Renforcement du fonds UFF Cap Défensif de 5% à 20%
- Achat du fonds actions Myria Concept Europe Actions pour 5%

NOVEMBRE 2019

D'un point de vue purement macroéconomique, les derniers chiffres publiés dans certains pays de la Zone euro ne sont pas bons, notamment en Allemagne. D'ailleurs, la croissance 2020 est pour le moment prévue aux alentours de 1% tandis que l'inflation anticipée par les marchés sur la zone euro ne dépasse pas 0.9% par an d'ici à 10 ans. En conséquence, le régime de taux d'intérêt négatif devrait perdurer et la BCE pourrait encore baisser le niveau de son taux de dépôt qui est à -0.50% aujourd'hui.

De plus, l'assouplissement quantitatif à nouveau en vigueur depuis le 1er novembre, qui concerne les emprunts d'état et le crédit de catégorie investissement, constitue un très fort soutien aux obligations. Par ricochet, c'est l'ensemble du spectre de crédit qui devrait bénéficier de l'action de la BCE.

Du point de vue des actions, cet environnement reste plutôt mauvais pour les banques (qui néanmoins ont pu apprécier la mise en place d'un mécanisme de compensation partiel du taux négatif sur les dépôts), mais toujours très favorable aux actifs risqués. Ainsi, à l'instar du mois de novembre où l'ensemble des marchés actions mondiaux s'affichent en forte hausse, nous pensons que ceux-ci resteront favorablement orientés d'ici au début de l'année 2020. En revanche, compte tenu de la campagne présidentielle américaine qui s'annonce, il faudra rester vigilant sur l'impact que les tweets sur le commerce mondial et les sondages pourront avoir non seulement sur les actions en général, mais sur certains compartiments de la cote.

Le fonds reste en mode risk-on. Les actions représentent 20% de l'allocation

- Allègement des obligations "high yield" (-15%) en faveur des actions (+15%) :
- allègement du fonds Oblicontext Moyen Terme (de 20% à 5%)
- renforcement des actions (Myria Concept Actions Europe de 5% à 10%; Euro Valeur de 0% à 10%)

- Pilotage de la volatilité cible (max. 4% en mode risk-on)
- allègement du fonds Cap Défensif (de 20% à 11%)
- renforcement du fonds Obligations 2-3 (de 5% à 14%)

DÉCEMBRE 2019 Le mois de décembre finit en beauté l'année 2019 qui aura été historique à plus d'un titre et sur des axes aussi différents que politiques, financiers ou économiques.

Politiquement, on aura rarement autant parlé de taxes et de protectionnisme. En effet, 2019 aura évolué en fonction de la relation complexe et conflictuelle des dirigeants des deux premières puissances mondiales. Mais 2019 aura été également l'année du Brexit avec des rebondissements spectaculaires et des départs fracassants de figures politiques britanniques. Plus proche de nous, l'année 2019 aura également marqué le monde par l'omniprésence du thème de l'écologie et de la préservation de la Planète dans l'actualité.

Sur le plan financier, l'avènement des taux négatifs sur toutes les maturités constitue une novation incompréhensible pour de nombreux investisseurs. Et Outre-Atlantique, la Réserve fédérale américaine a de nouveau baissé par trois fois son taux directeur, signe qu'il est désormais difficile de tabler sur une normalisation des taux dans les pays occidentaux, tant le ratio dettes sur PIB est élevé.

Sur le front économique, la combinaison de la guerre commerciale sino-américaine et de l'écologie aura failli, par ricochet, précipiter l'Allemagne dans la récession. A contrario, alors que les marchés tablaient sur une entrée en récession des États-Unis dès le début de l'année 2019, la première puissance du monde affiche une santé insolente de son économie.

Le fonds reste en mode risk-on et conserve son positionnement sur les actifs risqués avec 20% d'actions européennes et 10% d'obligations High Yield.

- vente du fonds BlackRock Multi Style Strategy (-5%) en vue de sa reprise par le fonds UFF Allocation Optimum début janvier 2020
- et allègement du fonds LFAM Obligations 3-5 (de 20% à 12%)
- en faveur du fonds UFF Cap Défensif (de 11% à 18%)
- et du fonds Schelcher UFF Obligations 2-3 (de 14% à 20%), afin d'ajuster la volatilité cible à 4%.

JANVIER 2020

Le mois de décembre finit en beauté l'année 2019 qui aura été historique à plus d'un titre et sur des axes aussi différents que politiques, financiers ou économiques.

Politiquement, on aura rarement autant parlé de taxes et de protectionnisme. En effet, 2019 aura évolué en fonction de la relation complexe et conflictuelle des dirigeants des deux premières puissances

mondiales. Mais 2019 aura été également l'année du Brexit avec des rebondissements spectaculaires et des départs fracassants de figures politiques britanniques. Plus proche de nous, l'année 2019 aura également marqué le monde par l'omniprésence du thème de l'écologie et de la préservation de la Planète dans l'actualité.

Sur le plan financier, l'avènement des taux négatifs sur toutes les maturités constitue une novation incompréhensible pour de nombreux investisseurs. Et Outre-Atlantique, la Réserve fédérale américaine a de nouveau baissé par trois fois son taux directeur, signe qu'il est désormais difficile de tabler sur une normalisation des taux dans les pays occidentaux, tant le ratio dettes sur PIB est élevé.

Sur le front économique, la combinaison de la guerre commerciale sino-américaine et de l'écologie aura failli, par ricochet, précipiter l'Allemagne dans la récession. A contrario, alors que les marchés tablaient sur une entrée en récession des États-Unis dès le début de l'année 2019, la première puissance du monde affiche une santé insolente de son économie.

Le fonds reste en mode risk-on et conserve son positionnement sur les actifs risqués avec 20% d'actions européennes et 10% d'obligations High Yield.

- Allègement du fonds Schelcher Prince UFF Obligations 2-3 (de 20% à 10%)
- Renforcement du fonds LFAM-Obligations 3-5 (de 12% à 20%)
- Renforcement du UFF Cap Défensif (de 18% à 20%)

FÉVRIER 2020

Le mois de février a commencé avec le fantasme d'une épidémie de Coronavirus confinée à la Chine qui a transcendé les marchés financiers, alors que l'économie est mondialisée et que les déplacements sont de plus en plus courants. Ainsi, pendant les trois premières semaines de février, les actifs risqués ont continué de voler de record en record.

Ce n'est que lorsque l'Italie a déclaré avoir elle aussi établi que l'épidémie de Covid-19 avait atteint plusieurs de ses régions que les médias sont passés d'une communication « épidémie locale » à celle « d'une pandémie mondiale », faisant chaque jour le décompte des nouveaux cas déclarés de Coronavirus dans le monde. Sans aucun recul et avec en tête l'épisode de grippe espagnole qui avait décimé particulièrement l'Europe au début du siècle dernier, les marchés financiers ont subi sur la semaine du 23 février des dégagements d'une rare intensité depuis 2008. En une semaine, les marchés devaient ainsi passer d'une douce euphorie à une terrible dépression, comme si ce virus allait tout emporter sur son passage. Au 29 février, les marchés financiers tentaient toujours de donner un prix au risque que constitue une pandémie de Covid-19. Ainsi, les marchés actions affichent sur le mois une baisse moyenne de l'ordre de 8% tandis que les emprunts d'état américain de durée longue s'envolent de plus de 6.5% sur le mois, validant une nouvelle fois leur statut de valeur refuge.

Suite à la baisse violente des marchés fin février, le fonds passe en mode risk-off. Par conséquent, le modèle n'a plus la possibilité d'investir sur les actions et la volatilité cible du fonds est dorénavant de 2.5%.

- Pas de mouvements significatifs

MARS 2020

Amplifiant la prise de conscience du mois de février, le mois de mars a été celui d'un krach boursier mondial, qui a touché toutes les classes d'actifs. Tout d'abord, les actions se sont effondrées de 15% à 20% en moyenne, en passant tout près des -30% en plein milieu de mois, sous l'effet du confinement de près de la moitié de l'humanité. Plus que jamais, c'est l'impossibilité actuelle d'évaluer les dégâts économiques que va causer le virus du Covid-19 qui entraîne les actions dans une spirale descendante. Ainsi, lors de la troisième semaine du mois de mars, on a vu plus de 3 millions de travailleurs américains s'inscrire au chômage, alors que les entreprises tournent au ralenti. Néanmoins, la réévaluation du risque s'est faite de manière encore plus violente sur les classes d'actifs moins liquides que les grandes capitalisations boursières. Ainsi, les petites et moyennes valeurs ont dévissé de près de 25%, mais ce sont surtout les obligations qui se sont pris de plein fouet le stress de liquidité. En effet, suite à la

conférence de presse complètement ratée de la Présidente de la BCE le 12 mars, qui a provoqué un jeudi noir historique sur les marchés européens, les différentiels de rendement entre les pays tels que l'Espagne, le Portugal et surtout l'Italie se sont envolés par rapport à celui des emprunts d'états allemand. En conséquence, les écarts de taux se sont également massivement tendus sur tout le spectre du crédit, passant du simple au double en moins d'un mois, et faisant des ravages parmi les émetteurs des pays émergents. Aussi, l'institution de Francfort a été contrainte de rapidement sortir le bazooka monétaire, en promettant un plan de 750 milliards d'euros afin de faire revenir le calme sur les marchés. De son côté, la Réserve fédérale américaine a ramené son taux directeur à 0% en urgence trois jours avant sa réunion de politique monétaire prévue le 18 mars afin d'atténuer la crise financière en cours. Sans surprise, c'est une nouvelle fois les emprunts d'états américains qui ont fait office de valeur refuge, les maturités longues progressant de plus de 8%.

Suite à la baisse violente des marchés fin février, le fonds est passé en mode risk-off fin février. Par conséquent, le modèle n'a plus la possibilité d'investir sur les actions et la volatilité cible du fonds est dorénavant de 2.5%.

- Allègement des fonds suivants (contrainte ratio d'emprise) :
 - Obligations 2-3 (de 9.6% à 8.7%)
 - UFF Cap Défensif (de 12.7% à 11.5%)
 - Global Obligations (de 13.6% à 12.5%)
- Vente des fonds actions : Euro Valeur M (-10%) et Myria Concept Actions Europe (-10%).
- Renforcement des fonds d'obligations High Yield : Obligations 5-7 (de 5% à 10%) et Oblicontext Moyen Terme (de 5% à 6,8%)
- Renforcement de l'ETF emprunts d'État de la zone euro : BNP Paribas Easy Bloomberg Euro Aggregate Treasury (de 9% à 10%)
- Achat de l'ETF obligataire Investment Grade euro : Amundi Prime Euro Corporates (de 0% à 10%)
- Achat de l'ETF emprunts d'État de la zone euro : Amundi Govt Bond Euromts Broad Investment Grade 5-7 (de 0% à 5%)

AVRIL 2020

Le mois d'avril a permis aux marchés de reprendre leur souffle, stimulés par les annonces des plans de soutien et de relance économique distillés à la fois par les banquiers centraux et les gouvernements pour contrer la crise sanitaire due à la pandémie du nouveau Coronavirus. Ainsi, de la Banque centrale européenne à la Réserve fédérale américaine en passant par la Banque du Japon ou la Banque d'Angleterre, chacun des gouverneurs à la manœuvre a rivalisé d'imagination pour offrir le plus gros package monétaire destiné à sauver les marchés financiers de l'effondrement. Et cet afflux d'argent frais a permis de huiler les rouages financiers et notamment de fixer un prix aux actifs évalués selon des modèles mathématiques ou offrant une liquidité contrainte voire inexistante. Du côté des États, la réponse a, une fois n'est pas coutume, semblé coordonnée, et les plans de chômage partiel en Europe et de relances économiques de part et d'autre de l'Atlantique ont paru correctement dimensionnés pour dégripper des économies à l'arrêt du fait d'un confinement qui aura duré en moyenne plus de deux mois dans les pays les plus touchés par le Covid-19. Il faut dire que la réponse mise en œuvre par les gouvernements est sans commune mesure avec ce qui avait été déployé pour lutter contre la crise financière de 2008. Ainsi, malgré des décomptes macabres et quotidiens qui auront vu le nombre de morts dépasser les 200 000 à la fin du mois d'avril 2020, dont près de la moitié en Europe et 30 % aux États-Unis, les principaux marchés d'actions ont retrouvé le chemin de la hausse et parfois de manière spectaculaire. Si les actions européennes ou japonaises, toutes capitalisations confondues, effacent moins de la moitié de la baisse enregistrée en mars, les actions américaines de grandes capitalisations,

elles, retracent pratiquement l'intégralité de leur chute du mois précédent. Mieux encore, le Nasdaq 100, très largement pondéré en valeurs technologiques, affiche à la fin du mois une performance largement positive depuis le début de l'année, à plus de 3%. Enfin, au cours du mois, les emprunts d'États européens ont bénéficié de taux en baisse, tout comme ceux émis par le Trésor américain. Le fonds reste en mode risk-off. Par conséquent, le fonds n'a pas la possibilité d'investir sur les actions et la volatilité cible est de 2.5%.

- Allègement :
 - Obligations 3-5 M (de 20% à 5%)
 - Obligations 5-7 M (de 10% à 5%)
 - UFF Cap Défensif (de 11,5% à 5%)
 - Global Obligations M (de 12,5% à 10%)
 - Oblicontext Moyen terme (de 6.8% à 5%)

- Vente :
 - Amundi ETF Govt Bond Euromts IG 5-7
 - Amundi ETF PRI Euro Corporate
 - BNP BBG Barclays Euro Aggregate Treasury
 - BNP JPM ESG EMBI Global

MAI 2020

Alors qu'il est traditionnellement redoutable, tant l'adage « sell in may and go away » est ancré dans la tête des investisseurs, le mois de mai a vu le rebond des actifs risqués se poursuivre. Pourtant, le mois n'avait pas bien commencé, notamment en Europe. Comme à l'accoutumée, les membres de l'Union européenne, incapables de se mettre d'accord sans psychodrames préalables, distillaient des informations contradictoires sur les moyens à employer pour soutenir les économies les plus touchées sur le vieux continent par la crise sanitaire du Covid-19. Mais, par un Deus Ex Machina digne des meilleures pièces de Molière, le suspense hitchcockien a pris fin le 18 mai lorsqu'Angela Merkel et Emmanuel Macron sont arrivés main dans la main pour détailler leur Initiative commune pour la relance européenne. Les deux Dirigeants ont en effet posé les fondations d'un Fonds de relance financé par des emprunts réalisés par la Commission européenne au nom de l'UE, ce qui constitue une première en termes de solidarité entre les États, les régions et les secteurs économiques dans l'Union.

Par ailleurs, en Europe et dans le monde, l'évocation d'un recul de l'épidémie et d'une réouverture en plusieurs temps de la plupart des économies touchées par la pandémie ont également permis aux marchés de repartir à la hausse, les opérateurs pariant sur un retour de la croissance plus rapide qu'anticipé, grâce notamment aux extraordinaires plans de soutien monétaires et budgétaires préalablement décidés.

Conséquences de ces décisions politiques saluées unanimement sur la planète, tous les marchés actions finissent le mois dans le vert, tout comme les marchés obligataires risqués. Ainsi, le crédit catégorie investissement affiche une performance positive depuis le début de l'année et le haut rendement a refait plus de la moitié du chemin perdu lors du premier trimestre. Sur le front des devises, le retour en grâce de l'euro face au dollar, tout proche de son niveau de début d'année, peut également s'interpréter comme une baisse de l'aversion au risque.

Enfin, on notera que, dans ce contexte très favorable aux actifs risqués, les emprunts d'États des pays développés affichent tout de même des performances solides, signe que les investisseurs ont probablement encore besoin de contrebalancer les risques pris dans leurs portefeuilles.

Le fonds reste en mode risk-off. Par conséquent, le modèle n'a pas la possibilité d'investir sur les actions et la volatilité cible du fonds est de 2.5%.

- Renforcement :
 - Obligations 3-5 M (de 5% à 12.5%)

- UFF Cap Défensif (de 5% à 11.5%)

JUIN 2020

Le temps du déconfinement total est venu ! Le mois de juin a été placé sous le symbole de la réouverture totale des économies, alors même que subsistent des foyers de contamination inquiétants de par le monde. En effet, alors que l'épicentre de l'épidémie s'est déplacé sur le continent américain où elle continue de faire des ravages aux États-Unis et au Brésil notamment, et que le nombre total de morts se monte à plus de 500 000, les marchés financiers ont choisi de se focaliser sur la force de la reprise future, anticipée comme étant vigoureuse.

Pourtant, de nombreux plans sociaux ont été annoncés : 15 000 suppressions de postes, dont 5 000 en France chez Renault et chez Airbus, et plus de 7500 emplois chez Air France. Pour autant, le secteur aéronautique, cloué au sol depuis plus de trois mois, est sauvé de la faillite par les États en Europe, avec de gigantesques plans d'aide pour Alitalia, Lufthansa et Air France.

Ainsi, pour le troisième mois consécutif, tous les marchés actions sont en hausse, mais avec des différences marquées entre les zones géographiques. Une fois n'est pas coutume, ce sont les marchés émergents et européens qui ont le plus profité du déconfinement, les opérateurs considérant que le plus dur était probablement derrière nous. A contrario, le Footsie pâtit de la gestion hasardeuse de l'épidémie au Royaume Uni, et ainsi que des négociations sur le Brexit avec l'Union Européenne, qui ont l'air d'être très en retard sur le planning prévisionnel. L'indice boursier outre-manche ne parvient donc pas à se redresser et s'affiche loin derrière ceux du vieux continent, exception faite de l'Italie, d'autant que la livre sterling reste affaiblie par rapport à l'Euro.

Enfin, dans ce contexte toujours très favorable aux actifs risqués, les emprunts d'États des pays développés, mais également le crédit aussi bien de catégorie investissement qu'à haut rendement, affichent encore des performances attractives, profitant de l'océan de liquidités offert par les principaux banquiers centraux.

- Renforcement :
 - Obligations 3-5 M (de 12.5% à 17.5%)

Performances :

Sur l'exercice arrêté au 30 juin 2020, le fonds a réalisé une performance de

- -4,74% sur la part M
 - -5,82% sur la part A
- contre -0,44% pour son indice de référence.

Indice de l'EONIA:

EONIA +3.20% pour la part M : 2,75%

EONIA + 2% pour la part A : 1,56%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Rapport certifié du commissaire aux comptes



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement
UFF ALLOCATION OPTIMUM
Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels
Exercice clos le 30 juin 2020



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement UFF ALLOCATION OPTIMUM

32 avenue d'Iéna - 75783 Paris Cedex 16

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2020

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif UFF ALLOCATION OPTIMUM constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 29 juin 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nous vous signalons que certains éléments d'information nécessaires à l'accomplissement de nos diligences, nous ayant été transmis tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires.

Paris La Défense

KPMG S.A.


Signature
numérique de
Isabelle Goalec
Date : 2020.11.26
13:57:09 +01'00'

Isabelle Goalec
Associée

UFF ALLOCATION OPTIMUM

COMPTES ANNUELS

30/06/2020

BILAN ACTIF AU 30/06/2020 EN EUR

	30/06/2020	28/06/2019
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	157 765 420,49	27 932 882,66
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Autres titres de créances</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	157 765 420,49	27 932 882,66
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	157 765 420,49	27 932 882,66
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	308 265,49	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	308 265,49	0,00
Comptes financiers	273 967,60	1 232 151,49
Liquidités	273 967,60	1 232 151,49
Total de l'actif	158 347 653,58	29 165 034,15

BILAN PASSIF AU 30/06/2020 EN EUR

	30/06/2020	28/06/2019
Capitaux propres		
Capital	167 720 290,39	29 447 936,09
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-7 576 413,87	-95 109,85
Résultat de l'exercice (a, b)	-1 963 260,96	-214 498,32
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	158 180 615,56	29 138 327,92
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	167 038,02	26 706,23
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	167 038,02	26 706,23
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	158 347 653,58	29 165 034,15

HORS-BILAN AU 30/06/2020 EN EUR

	30/06/2020	28/06/2019
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/06/2020 EN EUR

	30/06/2020	28/06/2019
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	352,47	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	14,18	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	162 838,22	32 638,68
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	10,71
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Total (1)	163 204,87	32 649,39
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	21 025,74	1 519,03
Autres charges financières	0,00	0,00
Total (2)	21 025,74	1 519,03
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	142 179,13	31 130,36
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 191 114,62	134 666,06
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-1 048 935,49	-103 535,70
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-914 325,47	-110 962,62
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-1 963 260,96	-214 498,32

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés .

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant les cours des devises au jour de l'évaluation publiés par la Banque Centrale Européenne.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés :

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours de clôture des marchés du jour appelé J de calcul de la valeur liquidative, soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

Zone Asie : cours d'ouverture (J)

Zone Europe : cours de clôture (J-1)

Zone Amérique : cours de clôture (J-1)

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées à une moyenne de cours de clôture de la veille du jour de l'évaluation communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur

liquidative du jour (J) :

Zone Asie : au cours d'ouverture du jour (J)

Zone Europe : au cours de compensation de (J -1)

Zone Amérique : au cours de compensation de (J -1).

OPC et fonds d'investissement non cotés

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Titres de créance négociables

Les Titres de Créance Négociables et valeurs assimilées seront évalués de façon actuarielle sur la base d'une courbe de taux majorée le cas échéant d'un écart représentatif de la valeur intrinsèque de l'émetteur.

Les Titres de Créance Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence la veille du jour de l'évaluation, défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- Les TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.
- Les TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ou taux équivalent dans la devise considérée.
- Les TCN d'une durée de vie résiduelle inférieure à trois mois pourront être évalués selon la méthode linéaire. Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché de la veille du jour de l'évaluation communiqué quotidiennement par les Spécialistes en Valeurs du Trésor.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les produits de taux des émetteurs privés sont valorisés, à partir d'un modèle d'actualisation au prix de marché de la veille du jour de l'évaluation. A partir des cours d'un panel de contributeurs et des relevés des courbes de taux, un écart de signature « spread » est déterminé pour fixer le prix de marché du titre. A défaut de contributeurs, un écart de signature est estimé par la société de gestion à partir de titres comparables du même émetteur.

Dans l'hypothèse où la société de gestion estime que le cours coté n'est pas représentatif de la valeur de marché d'un titre, l'évaluation du titre relève de sa responsabilité en conformité avec les dispositions réglementaires.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

=> Acquisitions et cessions temporaires de titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché de la veille du jour de l'évaluation compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêts (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

=> Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises (swaps)

Ces contrats sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêt et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

=> Les swaps d'indice et autres swaps

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché de la veille du jour de l'évaluation ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation publié par la Banque Centrale Européenne.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net a été de :

- 0.20 % TTC pour la part M

- 1.40 % TTC pour la part A

Modalité de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

La commission de surperformance est calculée en cas de performance positive supérieure à l'indicateur de référence (L'indice EONIA) majoré de 3.20 % pour la part M et de 2 % pour la part A sur une période de référence correspondant à l'exercice du fonds ou de deux exercices successifs si la durée du premier est inférieure à 12 mois. Pour l'exercice clôturant fin juin 2019, et par exception à la règle ci-dessus, le calcul de la surperformance sera effectué pour la première fois à compter de sa date de création, par prise en compte d'une valeur liquidative de référence arrêtée à cette même date. Si sur une période de référence donnée, la performance du FCP calculée coupons réinvestis s'avère inférieure ou égale à la performance de l'indicateur de référence, la période de référence sera prolongée de la durée du nouvel exercice.

La dotation est provisionnée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et soldée en fin d'exercice. En cas de sousperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise est effectuée à hauteur maximum des dotations existantes.

La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

La commission de surperformance est payée annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice et donc la provision est remise à zéro tous les ans.

Elle est acquise pour la première fois à la société de gestion au : 1er juillet 2019.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Parts « M » et « A »
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/06/2020 EN EUR

	30/06/2020	28/06/2019
Actif net en début d'exercice	29 138 327,92	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	143 453 251,94	29 504 004,35
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 854 783,23	-709 174,93
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	496 610,52	6 940,76
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 880 720,16	-18 500,36
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-143 230,32	-4 668,00
Différences de change	173 485,33	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 153 390,95	463 261,80
Différence d'estimation exercice N	-690 129,15	463 261,80
Différence d'estimation exercice N-1	-463 261,80	0,00
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 048 935,49	-103 535,70
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	158 180 615,56	29 138 327,92

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	273 967,60	0,17
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	273 967,60	0,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	USD						Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	347,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	30/06/2020
Créances	
Souscriptions à recevoir	308 265,49
Total des créances	308 265,49
Dettes	
Frais de gestion	166 868,03
Frais de gestion variable	169,99
Total des dettes	167 038,02

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
UFF ALLOCATION OPTIMUM M		
Parts souscrites durant l'exercice	24 030,0000	24 188 402,95
Parts rachetées durant l'exercice	-470,0000	-448 202,95
Solde net des souscriptions/rachats	23 560,0000	23 740 200,00
UFF ALLOCATION OPTIMUM A		
Parts souscrites durant l'exercice	119 507,0054	119 264 848,99
Parts rachetées durant l'exercice	-3 656,7974	-3 406 580,28
Solde net des souscriptions/rachats	115 850,2080	115 858 268,71

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
UFF ALLOCATION OPTIMUM M	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
UFF ALLOCATION OPTIMUM A	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

3.7.FRAIS DE GESTION

	30/06/2020
UFF ALLOCATION OPTIMUM M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	28 558,44
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
UFF ALLOCATION OPTIMUM A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 162 386,19
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Frais de gestion variables	169,99
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	30/06/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	30/06/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			68 131 071,13
	FR0000985558	AVIVA INV.MON.PART C FCP 4 DEC	21 873 796,00
	FR0012817583	GLOBAL OBLIGATIONS M	19 590 126,34
	FR0007033683	OBLIGATIONS 5-7 M	8 505 808,79
	FR0013326329	UFF CAP DEFENSIF PART I	18 161 340,00
Instruments financiers à terme			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/06/2020	28/06/2019
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 963 260,96	-214 498,32
Total	-1 963 260,96	-214 498,32

	30/06/2020	28/06/2019
UFF ALLOCATION OPTIMUM M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-62 824,70	3 411,36
Total	-62 824,70	3 411,36

	30/06/2020	28/06/2019
UFF ALLOCATION OPTIMUM A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 900 436,26	-217 909,68
Total	-1 900 436,26	-217 909,68

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/06/2020	28/06/2019
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-7 576 413,87	-95 109,85
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-7 576 413,87	-95 109,85

	30/06/2020	28/06/2019
UFF ALLOCATION OPTIMUM M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 236 397,04	-11 538,58
Total	-1 236 397,04	-11 538,58

	30/06/2020	28/06/2019
UFF ALLOCATION OPTIMUM A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-6 340 016,83	-83 571,27
Total	-6 340 016,83	-83 571,27

**3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS
CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS
EXERCICES**

	28/06/2019	30/06/2020
Actif net Global en EUR	29 138 327,92	158 180 615,56
UFF ALLOCATION OPTIMUM M		
Actif net en EUR	3 560 316,41	25 868 790,71
Nombre de titres	3 555,0000	27 115,0000
Valeur liquidative unitaire en EUR	1 001,49	954,03
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	-3,24	-45,59
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	0,95	-2,31
UFF ALLOCATION OPTIMUM A		
Actif net en EUR	25 578 011,51	132 311 824,85
Nombre de titres	25 785,8653	141 636,0733
Valeur liquidative unitaire en EUR	991,93	934,16
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	-3,24	-44,76
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-8,45	-13,41

3.12. INVENTAIRE EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AVIVA INV.MON.PART C FCP 4 DEC	EUR	9 800	21 873 796,00	13,83
GLOBAL OBLIGATIONS M	EUR	20 271,24	19 590 126,34	12,38
LA FRANCAISE TRESORERIE I	EUR	191	20 557 622,23	13,00
OBLICONTEXT MOYEN TERME M UNIQUE	EUR	8 002,22	8 020 945,19	5,07
OBLIGATIONS 3-5 M	EUR	27 104,11	26 989 188,57	17,07
OBLIGATIONS 5-7 M	EUR	8 048,4934	8 505 808,79	5,38
UFF CAP DEFENSIF PART I	EUR	19 000	18 161 340,00	11,48
UFF OBLIGATION 2-3 Part I	EUR	1 334,05	13 358 442,97	8,45
UNION MONEPLUS FCP 3DEC	EUR	35	20 708 150,40	13,09
TOTAL FRANCE			157 765 420,49	99,75
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			157 765 420,49	99,75
TOTAL Organismes de placement collectif			157 765 420,49	99,75
Créances			308 265,49	0,19
Dettes			-167 038,02	-0,11
Comptes financiers			273 967,60	0,17
Actif net			158 180 615,56	100,00

UFF ALLOCATION OPTIMUM M	EUR	27 115,0000	954,03
UFF ALLOCATION OPTIMUM A	EUR	141 636,0733	934,16